Espace européen de la recherche: orientations pour les actions de l'Union 2002-2006

2000/2334(COS) - 15/02/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen, en adoptant le rapport de Mme Elly PLOOIJ-VAN GORSEL (ELDR, NL) approuve l'idée de créer de nouveaux instruments pour la politique de recherche, à condition que ces instruments : - promeuvent la coopération et la coordination entre les actions européennes de recherche et les activités des Etats membres autant qu'entre les seules activités des divers Etats membres ; - soient intégrés dans le programme cadre. Tous les Etats membres et tous les membres de la communauté scientifique doivent pouvoir en profiter et en tirer les mêmes avantages. Il faut empêcher l'exclusion de certains groupes de recherche, privés ou publics (qui auraient pourtant démontrer leur capacité à créer de la valeur ajoutée au niveau européen) de "projets d'intérêt majeur" ou "réseaux d'excellence". Les Parlementaires approuvent le développement de réseaux d'excellence à la condition qu'ils encouragent la coopération entre universités, centres de recherche, industries et PME et qu'ils ne se concentrent pas exclusivement sur des projets à grande échelle. Le Parlement estime également que la Commission doit mettre rapidement au point un réseau informatique transeuropéen consacré à la recherche avec une capacité de 100 GGabits par seconde. Sans ce réseau, il ne sera pas possible de faire fonctionner une économie dynamique, fondée sur la connaissance et qui puisse résister à la concurrence.